

JE VEUX M'INSCRIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE, QUE DOIS-JE SAVOIR ?

Directives pour faire une demande d'admission en F.P.

L'inscription se fait en 4 étapes par Internet sur le site www.srafp.com



1. Recherche ton programme de formation

Pour trouver un programme de formation, une recherche par mot-clé peut être effectuée depuis la boîte de texte située en haut de page. Il est également possible de consulter la liste complète des formations offertes. De par cette liste, tu peux raffiner ta recherche par le type de formation, la langue d'enseignement, la région ainsi que par le secteur d'activité. En cliquant sur le nom d'un programme, tu as accès aux détails de ce programme.

Assure-toi que tu possèdes les conditions d'admission requises avant de poursuivre à l'étape suivante.

2. Trouve un organisme scolaire offrant le programme

À partir des détails du programme, appuies sur le bouton « Organismes scolaires offrant le programme » situé dans la partie inférieure droite. Une liste de groupes, triés par centre de formation, sera affichée. Choisis le centre de formation où tu désires faire ta demande d'admission.

3. Choisis parmi les groupes disponibles

Par la suite, si plusieurs groupes sont affichés pour ce centre, consulte les détails de chacun, en cliquant sur le code de groupe pour trouver le groupe qui te convient.

Assure-toi qu'il y a des places disponibles en regardant l'icône « État de l'admission ». Aussi, vérifie les dates de début et de fin de formation.

4. Fais ta demande d'admission en ligne

Une fois dans la page de détails du groupe, clique sur le bouton « Faire une demande d'admission », situé en bas à droite de la page. Réponds aux différentes questions pour compléter ta demande.

N'oublie pas d'imprimer le formulaire de demande d'admission, de le signer et de le transmettre par la poste avec tous les documents demandés. Une section du formulaire d'admission spécifie les documents à fournir.

Un frais d'utilisation du SRAFP de 6,25\$ doit être acquitté par carte de crédit Visa, MasterCard, American Express ou *Interac*^{MD} pour chaque demande d'admission. Ce frais est aussi payable par virement bancaire en accédant à votre dossier en ligne SRAFP après avoir complété votre demande d'admission. Ce montant est non remboursable. Cependant, il arrive que le centre de formation paie les frais de 6,25\$ pour toi, tu n'auras donc pas à payer ces frais si tel est le cas.

IMPORTANT

Après avoir rempli les informations demandées, tu dois :

1. Imprimer le formulaire
2. Le signer, le faire signer par tes parents si tu as moins de 17 ans
3. Le retourner par la poste avec les documents demandés

Pour connaître les documents nécessaires (certificat de naissance, relevé des apprentissages, bulletin, paiement, copie de ta carte d'assurance maladie, etc.) réfère-toi au formulaire d'inscription que tu as préalablement imprimé et signé.

Tu peux faire deux demandes d'admission pour la région de Laval-Montérégie-Montréal. Lors de l'ajout de ta deuxième demande, on te demandera d'indiquer l'ordre de priorité souhaité. Seule la demande désignée en « priorité 1 » sera active dès que le formulaire et les documents exigés auront été reçus à l'établissement correspondant à ton 1^{er} choix. Si tu n'es pas accepté ou si tu es sur une liste d'attente, la demande de ton 2^e choix deviendra automatiquement active. Tu devras alors acheminer le formulaire et les documents exigés à l'établissement choisi pour ta demande désignée en « priorité 2 ». Elle sera traitée à la date d'activation si des places sont toujours disponibles dans ce programme. Cas d'exception : les programmes de *Conduite d'engins de chantier (5220)*, de *Mécanique d'ascenseurs (5200)*, *Lancement d'une entreprise (5264)* et de *Intervention en sécurité incendie (5322)* : tu peux faire 2 demandes qui seront analysées simultanément. Si la demande au programme d'exception est acceptée, l'autre sera annulée. Par contre, si la demande au programme régulier est acceptée, la demande au programme d'exception demeurera active.

Si après avoir fait tes démarches tu as besoin d'aide, va voir ta conseillère d'orientation ou communique avec l'établissement où tu souhaites faire ta demande.

Tu peux aussi visionner la courte vidéo qui t'explique comment faire ta demande d'admission : <https://www.srafp.com/assistance.aspx>

Si tu as un diagnostic (TDAH, dyslexie, TSA, autres)

Tu pourrais avoir droit à différentes ressources et adaptations

Une fois que tu as reçu une offre d'acceptation d'un centre de formation professionnelle, tu dois communiquer avec la personne responsable des adaptations. Tu devras prendre un rendez-vous pour remettre une copie de ton rapport diagnostic et pour cibler tes besoins. Cette personne verra ce qu'elle peut mettre en place pour favoriser ta réussite. Cependant si tu ne la contactes pas, elle ne pourra pas savoir que tu as des besoins particuliers. Il est donc de ta responsabilité de faire ces démarches. Pour connaître les coordonnées des personnes à contacter, va voir ta conseillère d'orientation.

Tu hésites entre deux programmes ou tu veux t'assurer que cette formation t'intéresse ?

Deviens élève d'un jour en formation professionnelle

Tu dois remplir le **formulaire en ligne** sur le site de l'établissement ou de la commission scolaire.

Tu hésites entre deux établissements d'enseignement ?

Visite les écoles lors des Portes ouvertes. Pour les autres établissements, visite le site Internet

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	DATES
C.F.P. Pierre-Dupuy, Jacques-Rousseau et Charlotte-Tassé (Longueuil)	Mardi 18 février 2020, 9h à 20h
École professionnelle de St-Hyacinthe	Avril 2020
École professionnelle de métiers de St-Jean	Lundi 10 février 2020, 9h à 20h

Si tu as besoin d'accompagnement dans ta démarche d'inscription, nous t'invitons à venir aux **cliniques d'inscription** qui se tiendront les dates et heures suivantes :

- 20 janvier au 23 janvier durant l'heure du dîner au local A-204
- 10 février au 13 février durant l'heure du dîner au local A-204

Tu as des questions... consulte les sites internet des établissements ou ta conseillère d'orientation.

Tu reçois une offre d'admission... félicitations !

Tu reçois un refus, consulte ta conseillère d'orientation, tes démarches ne sont pas terminées.

Bonne chance !

JE VEUX M'INSCRIRE AU COLLÉGIAL, QUE DOIS-JE SAVOIR ?

Directives pour faire une demande d'admission au cégep

Une seule demande peut être faite par service régional d'admission.

Tu trouveras plus bas les directives détaillées pour la demande d'admission via le SRAM. Pour les autres services d'admission, les directives sont similaires à celles du SRAM. Au besoin va voir ta conseillère d'orientation ou consulte les informations sur les sites des services d'admission.

- Pour une demande dans un cégep des régions de Montréal, Montérégie, Estrie et l'ouest de la province, l'inscription doit se faire via le SRAM. admission.sram.qc.ca
- Pour une demande dans un cégep de la région de Québec et l'est de la province, l'inscription doit se faire via le SRACQ : sraq.qc.ca
- Pour une demande dans un cégep de la région du Saguenay, Lac-St-Jean, l'inscription doit se faire via le SRASL : srasl.qc.ca
- Pour une demande à Champlain St-Lambert ou à Dawson, il faut se rendre sur le site de l'établissement.
- Pour une demande dans un collège privé, il faut s'adresser directement à l'établissement.



La demande d'admission via le SRAM :

La demande doit se faire **uniquement** par Internet : admission.sram.qc.ca

Pour la session de l'automne 2020, il sera possible de compléter ta demande à compter du 14 janvier 2020. Assure-toi d'avoir complété ta demande et d'avoir payé avant le 1^{er} mars 23h59.

Procédures d'admission

Frais de traitement de la demande d'admission et modes de paiement :

Les frais sont de 30\$ non remboursables. Tu peux payer par Carte de crédit Visa ou MasterCard via le dossier en ligne du candidat. Si des difficultés sont éprouvées avec la carte de crédit, le paiement peut également être effectué par traite bancaire, mandat poste ou bancaire à l'ordre du SRAM à envoyer par la poste avec le bordereau de transmission. Le paiement doit être reçu au SRAM avant la date limite. Le cachet de la poste ne sera pas considéré.

Documents à fournir

Si tu es né au Québec et que tu as étudié au Québec, il y a peu de chances que tu aies des documents à fournir. Toutefois, si tu as des documents à envoyer, ce sera indiqué à la fin de ta demande, lorsque tu l'auras complétée en ligne.

Il peut s'agir:

- De ton certificat de naissance
- De tes relevés de notes et diplômes des 3 dernières années du secondaire et relevés et diplômes d'études supérieures le cas échéant
- D'une évaluation comparative si tu as fait tes études secondaires à l'extérieur du Canada
- D'une lettre de motivation

D'autres situations pourraient justifier de transmettre une lettre explicative au SRAM. Si en 4^e ou en 5^e secondaire tu as été malade, tu as vécu des événements qui expliquent une chute de tes résultats scolaires il est de ta responsabilité d'aller voir ta conseillère d'orientation et de vérifier auprès d'elle si dans ta situation il serait pertinent d'envoyer une lettre explicative de ta situation.

Le moyen le plus rapide et le plus efficace est d'envoyer vos documents au SRAM par voie électronique. L'envoi de documents par la poste est à éviter car les délais de livraison sont souvent plus longs que prévu, mettant ainsi en péril le traitement du dossier au tour visé. Il est préférable d'envoyer une copie et non l'original de chacun des documents exigés. Noter que les originaux ne seront pas retournés.

Au moment de faire ton inscription, assure-toi d'avoir sous la main ton **code permanent** (voir sur ton dernier bulletin ou ton relevé des apprentissages).

Tu ne recevras aucun accusé de réception. Toutefois, tu peux retourner sur le site :

- pour payer tes droits d'admission par carte de crédit : onglet *État de ma demande d'admission*;
- pour modifier ton choix (avant la date limite du tour) : onglet *Modifier mon choix*;
- pour connaître la décision du collège : onglet *État de ma demande*.

Le système des tours

Le système des tours est un moyen efficace de gérer les demandes d'admission.

Pour les demandes d'admission au session d'automne, il y a trois tours. Si tu es admis dès ta première demande, tu n'as pas à participer aux deux autres tours. C'est seulement si tu es refusé dans ton choix de 1^{er} tour que tu devras faire un deuxième choix au deuxième tour. Tu n'auras pas à reconstituer de dossier ni verser à nouveau les frais reliés à la demande d'admission.

Tu pourras alors décider de choisir un autre cégep qui offre ton programme et où il reste encore de la place. Tu pourrais aussi choisir un autre programme dans le même cégep s'il reste de la place évidemment. Le tableau des places disponibles se trouve en ligne sur le site du SRAM. Pour t'aider dans ce choix, il sera important d'aller voir ta conseillère d'orientation qui t'aidera dans cette démarche.

Il te faut choisir un seul programme dans un seul cégep membre du SRAM.

La réponse du cégep

Le SRAM publie toutes les réponses, qu'elles soient positives ou négatives, sur ton dossier en ligne d'après l'échéancier suivant :

14 janvier 2020 Ouverture du système de demande d'admission en ligne: admission.sram.qc.ca

**1^{er} mars 2020, Date limite pour compléter ton dossier de demande d'admission au 1^{er} tour
23h59**

26 mars 2020 Les places disponibles au 2^e tour sont affichées sur admission.sram et sur le site du SRAM

3 avril 2020 Les réponses des cégeps pour le 1^{er} tour sont publiées sur admission.sram.qc.ca

**22 avril 2020, Date limite pour soumettre un nouveau choix ou compléter ton dossier de demande
d'admission au 2^e tour
23h59**

1^{er} mai 2020 Les places disponibles au 3^e tour sont affichées sur admission.sram.qc.ca et sur le site du SRAM

12 mai 2020 Les réponses des cégeps pour le 2^e tour sont publiées sur admission.sram.qc.ca

**27 mai 2020, Date limite pour soumettre un nouveau choix ou compléter son dossier de demande
d'admission au 3^e tour
23h59**

13 juin 2020 Les réponses des cégeps pour le 3^e tour sont publiées sur admission.sram.qc.ca

Si tu es admis, le cégep t'enverra une communication par la poste ou par courriel et les dates d'envoi sont variables. Il sera de ta responsabilité de t'assurer de lire les documents papiers et en ligne et de faire les démarches demandées pour confirmer ton inscription.

L'admission

L'admission est définitive. Si tu es admis, il sera impossible de participer aux tours suivants avec le SRAM.

Le refus

Si tu es refusé, tu pourras participer au tour suivant sans reconstituer de dossier ni verser à nouveau les frais reliés à la demande d'admission. Tu devras cependant modifier ton choix en ligne avant la date limite du prochain tour en consultant les directives trouvées dans l'avis de refus envoyé par le SRAM.

Premier arrivé, premier servi?

Non. L'admission n'est pas attribuée en fonction du premier arrivé, premier servi. Toutes les demandes complétées avant la date limite d'un tour sont traitées ensembles et en même temps. Il est important de consulter le Tableau des places disponibles aux tours 2 ou 3, afin de t'assurer de la disponibilité du programme dans le cégep choisi.

Pourquoi un seul choix par tour?

Avant le système des tours, les candidats pouvaient déposer des demandes dans plusieurs cégeps et dans plusieurs programmes. Les candidats avec les meilleurs dossiers étaient admis à plusieurs cégeps. Ces candidats « réservaient » plusieurs places alors qu'à la rentrée scolaire, ils n'en occupaient qu'une seule. Les candidats avec de moins bons dossiers étaient ainsi plus souvent refusés en raison des places limitées. Avec le système des tours, un candidat ne peut réserver qu'une seule place. Les cégeps savent donc qu'un candidat admis sera normalement un candidat inscrit à la rentrée. Le nombre de candidats admis augmente. En effet, le SRAM enregistre en moyenne un taux d'admission de 95% chez les candidats qui participent à tous les tours qui leur sont offerts.

La demande d'admission dans les cégeps anglophones de la région qui ne sont pas dans le SRAM :



La demande peut se faire **uniquement** par Internet via le lien se trouvant sur le site internet des établissements. Pour la session d'automne 2020, il sera possible de compléter ta demande vers la mi-janvier 2020. Assure-toi d'avoir complété ta demande et d'avoir payé avant le 1er mars 23h59.

Procédures d'admission

Frais de traitement de la demande d'admission et modes de paiement :

Les frais sont de 30\$ non remboursables. Tu peux payer par carte de crédit Visa ou MasterCard via le dossier en ligne du candidat. Il est aussi possible de payer en personne en vous rendant directement au cégep.

Documents à fournir

Si tu as étudié au Québec et que tu es né au Québec, tu n'auras que ton certificat de naissance à faire parvenir. Si tu es né à l'extérieur du Québec tu auras d'autres documents à fournir. Tu en seras informé à la fin de ta demande, lorsque tu l'auras complétée en ligne.

D'autres situations pourraient justifier de transmettre une lettre explicative au service d'admission. Si en 4^e ou en 5^e secondaire tu as été malade, tu as vécu des événements qui expliquent une chute de tes résultats scolaires il est de ta responsabilité d'aller voir ta conseillère d'orientation et de vérifier auprès d'elle si dans ta situation il serait pertinent d'envoyer une lettre explicative de ta situation.

Le moyen le plus rapide et le plus efficace est d'envoyer vos documents au service d'admission par voie électronique. L'envoi de documents par la poste est à éviter car les délais de livraison sont souvent plus longs que prévu, mettant ainsi en péril le traitement du dossier. Il est préférable d'envoyer une copie et non l'original de chacun des documents exigés. Les originaux ne seront pas retournés.

Au moment de faire ton inscription, assures-toi d'avoir sous la main ton code permanent (voir sur ton dernier bulletin ou ton relevé des apprentissages).

Contrairement aux autres services d'admission, il n'y a qu'un seul traitement des demandes d'admission, donc pas de tour d'admission. Lors de ton inscription, tu pourras faire deux choix de programme. Il est conseillé de ne pas mettre un programme contingenté comme deuxième choix.

Si tu as un diagnostic (TDAH, dyslexie, TSA, autres);

Tu pourrais avoir droit à différentes ressources et adaptations (SAIDE)

Dès que tu as reçu une offre d'acceptation conditionnelle d'un cégep, tu dois communiquer avec le Centre de services adaptés du cégep où tu as été admis. Ce centre offre aux étudiants en situation de handicap ayant reçu un diagnostic d'un professionnel (limitations sensorielles, motrices, neurologiques, organiques, troubles d'apprentissage, de santé mentale ou trouble du spectre de l'autisme) la possibilité de recourir à différentes ressources tant humaines que matérielles.

Les services sont les suivants :

- Accueil et aide à l'intégration au Cégep
- Élaboration d'un plan de services adaptés
- Rencontre et suivi avec des professionnels
- Prise de notes
- Accompagnement physique et éducatif
- Aide à la manipulation
- Horaire adapté
- Passation des examens en dehors de la salle de classe
- Production de matériel pédagogique adapté
- Accès aux aides technologiques et soutien pour leur utilisation

Si tu ne fais aucune démarche en ce sens, le cégep où tu iras ne pourra mettre des mesures en place pour t'aider dans la réussite de tes apprentissages. Il est donc de ta responsabilité de faire ces démarches. Pour connaître les coordonnées du SAIDE de ton cégep, regarde sur le site internet de celui-ci ou va voir ta conseillère d'orientation.

Tu hésites entre deux programmes, tu aimerais t'assurer que c'est la formation qu'il te faut ? **Deviens étudiant d'un jour au cégep**

Visite les sites internet des établissements et cherche l'onglet futur étudiant ou étudiant d'un jour, si tu ne trouves pas, va voir ta conseillère d'orientation.

Tu hésites entre deux établissements d'enseignement ?

Visite les écoles lors des Portes ouvertes. Pour les autres établissements, visite le site Internet

CÉGEPS	DATES
Ahuntsic	Jeudi 30 janvier 2020, de 16h à 20h
André-Laurendeau	Mardi 12 février 2020, de 18h à 21h
Champlain College (St-Lambert)	Jeudi 6 février 2020, 18h30 à 20h30
Édouard-Montpetit	Mercredi 5 février 2020, 18h30 à 20h30
École nationale d'aérotechnique	Dimanche 16 février 2020, 12h à 15h30
ITHQ	Mardi 18 février 2020, 16h à 20h
Maisonneuve	Mardi 4 février 2020, 16h30 à 20h30
Marie-Victorin	Mardi 28 janvier 2020, 18h à 21h
Montmorency	Jeudi 6 février 2020, 18h à 20h30
Rosemont	Samedi 1 ^{er} février 2020, 13 h à 16 h
Saint-Hyacinthe	Jeudi 16 janvier 2020, 18h à 20h
Saint-Laurent	Mercredi 5 février 2020, 19 h à 21 h
Sorel-Tracy	Mardi 28 janvier 2020, 18h30 à 21h
Vanier	Mardi 4 février 2020, 17h30 à 20h30
Vieux-Montréal	Mercredi 5 février 2020, 16h à 20h

Si tu as besoin d'accompagnement dans ta démarche d'inscription, nous t'invitons à venir aux **cliniques d'inscription** qui se tiendront aux dates et heures suivantes :

- 20 janvier au 23 janvier durant l'heure du dîner au local A-204
- 10 février au 13 février durant l'heure du dîner au local A-204

Tu as des questions... consulte les sites Internet des établissements ou ta conseillère d'orientation.

Tu reçois une offre d'admission... félicitations !

Tu reçois un refus, consulte ta conseillère d'orientation, tes démarches ne sont pas terminées.

Bonne chance !

L'équipe des conseillères d'orientation
Chantale Bureau et Isabelle Marchand